



13. Les paysages

dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Diagnostic du territoire, mars 2022



13. LES PAYSAGES

Diagnostic territorial du PNR Des Pyrénées Ariégeoises

Ce chapitre est l'un des 18 chapitres du diagnostic territorial du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, réalisé dans le cadre de la révision de la Charte.

SOMMAIRE

Introduction.....	4
1. Le regard des habitants	5
2. Les entités paysagères	5
3. Les fondements des paysages des Pyrénées Ariégeoises	9
3.1 Des paysages structurés par le relief et l'eau	9
3.2. Des paysages couverts pour la moitié par des forêts jeunes et diversifiées ...	9
3.3. Des paysages ruraux et montagnards	9
3.4. Diversité des paysages habités	9
4. Caractéristiques paysagères remarquables des Pyrénées Ariégeoises	10
4.1. La richesse des milieux naturels préservée	10
4.2. Les points de vue et routes panoramiques	10
4.3. Le patrimoine agropastoral	11
4.4. Importance et diversité des patrimoines bâtis, notamment patrimoines liés à l'eau dans les villages ou à proximité	11
4.5. Motifs paysagers caractéristiques des paysages ruraux.....	12
5. Les paysages du quotidien.....	14
6. Les paysages des routes	14

6.1. Les entrées de bourg et de village.....	15
6.2. Les points noirs paysagers	15
6.3. La publicité extérieure et la signalétique.....	15
7. Les paysages des Pyrénées Ariégeoises à révéler	16
7.1. Les paysages souterrains.....	16
7.2. Les paysages nocturnes.....	17
8. Les dynamiques d'évolution constatées.....	18
9. Les outils mis en place pour la préservation, la valorisation et le suivi des évolutions des paysages des Pyrénées Ariégeoises	22
9.1. Les sites classés ou inscrits	22
9.2. Les chartes architecturales et paysagères	22
9.3. Le Plan de paysage de la Transition Énergétique et Climatique	24
9.4. L'Observatoire du territoire par le paysage (OPTerr).....	24
10. Les impacts du changement climatique sur les paysages.....	24
11. Les forces vives du territoire et les documents cadre.....	26
12. Éléments prospectifs 2040	27
Synthèse – Paysages.....	29
Bibliographie indicative.....	31
Annexe.....	32
Annexe 1: Liste des sites classés et inscrits	

Introduction

La Convention européenne du paysage (2000) définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Elle invite à porter une égale attention à l'ensemble des paysages, qu'ils soient considérés comme remarquables, du quotidien ou dégradés.

Le paysage représente ainsi une **composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel**, résultant de l'évolution concomitante des populations et de leur environnement. Jamais figés, les paysages sont en **constante évolution** : ils témoignent à la fois des conditions géophysiques propres au territoire qui évoluent sur la très longue durée et de dynamiques d'anthropisation, passées et présentes, qui induisent des transformations et des recompositions plus rapides, qui peuvent, dans certains cas, porter atteintes au cadre de vie des populations et à l'identité (singularités) du territoire.

Composantes majeures du cadre de vie, les paysages sont ainsi reconnus comme des **éléments essentiels au bien-être individuel et social**. La diversité et les qualités qu'offrent les paysages, sont en effet un des indicateurs éprouvés de la vitalité d'un territoire, qui peuvent, en outre, constituer de puissants vecteurs d'attractivité. C'est pourquoi les paysages sont aussi à considérer comme des outils de projet, permettant aux populations de jouer un rôle central et actif dans les choix qui président à la protection, à la gestion et à l'aménagement des paysages qui les entourent. L'approche considérant le paysage comme un outil de projet permet l'articulation des différentes politiques publiques en matière d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, de développement économique, d'environnement ... et la mise en cohérence des objectifs sectoriels de ces politiques, notamment lorsqu'ils s'appliquent sur les mêmes composantes géographiques du territoire.

Parce qu'ils contribuent notamment à la qualité de la vie et à l'aménagement du territoire, les PNR ont vocation non seulement à protéger les structures paysagères remarquables, mais également à contribuer à gérer des paysages relevant du quotidien et, si besoin, à aménager les paysages dégradés situés sur leur territoire. En ce sens, les PNR sont invités à formuler des objectifs de qualité

paysagère pour assurer un projet de territoire de qualité, respectueux des paysages.

Les paysages des Pyrénées Ariégeoises sont préservés et très variés compte tenu de la diversité des altitudes (des coteaux aux reliefs abrupts des hauts sommets de la chaîne pyrénéenne). L'enquête réalisée auprès des habitants en 2017 montre que les paysages sont considérés comme le **premier atout du territoire**. Le SMPNR a entrepris de nombreuses actions pour maintenir et valoriser ses paysages : chantier de réouvertures paysagères, élaboration du Plan Paysage de la Transition Énergétique et Climatique¹, trame verte et bleue, résorption de points noirs paysagers, observatoire photographique régional des paysages, réflexion autour des paysages nocturnes...

Les particularités des Pyrénées Ariégeoises :

- > Des paysages diversifiés dans le temps (jour/nuit ; saisons) et dans l'espace (entités paysagères).
- > Des sommets visibles.
- > Des paysages façonnés par l'eau (superficielle et souterraine).
- > Brume et humidité des vallées marquent des paysages.

Point de départ :

Un Atlas des Paysages piloté par le Conseil Départemental de l'Ariège a été réalisé à l'échelle du département en 2005-2006 pour identifier les différents ensembles de paysages et leurs enjeux. De nombreux éléments d'analyse décrits ci-dessous en sont issus, ainsi que du diagnostic préalable des Pyrénées Ariégeoises, de la Charte actuelle et de la Notice du Plan du PNR des Pyrénées

¹ Ce document est disponible sur www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/les-actions-du-parc/agir-pour-les-energies-le-climat-lecoresponsabilite-dans-les-pyrenees-ariegeoises/plan-de-paysage-de-transition-energetique-climatique-pnr-pyrenees-ariegeoises/

Ariégeoises et du Plan Paysage de la Transition énergétique et climatique réalisé par le SMPNR. Une étude sur les unités paysagères et la définition des objectifs de qualité paysagère est en cours et alimentera les travaux futurs pour l'élaboration de la nouvelle charte 2024-2039.

1. Le regard des habitants (enquête citoyenne 2017-2018)

❖ Le paysage : point fort n°1 à préserver

Les paysages et les points de vue sont les premiers atouts du territoire et sont appréciés pour leur ouverture et leur caractère préservé. Deux grands enjeux y sont associés, celui de la forêt ainsi que l'urbanisation, les constructions nouvelles et le patrimoine bâti.

❖ Une nature sauvage et beaucoup de forêt

Les répondants alertent sur le développement d'une forêt « envahissante », parfois « sale », trop peu entretenue. Cette évolution du couvert forestier entre en conflit avec les pratiques souhaitées par la population (observation de paysage, espace de respiration dégagés aux abords des villages, promenade sur les sentiers...). Les représentations et les avis sur ce qu'est une bonne forêt divergent. La nature « sauvage » qui caractérise l'Ariège est tantôt perçue comme un atout, tantôt comme une menace (fermeture des paysages).

❖ Ouvrir les paysages : ouvertures paysagères et activité agricole

Les répondants mettent en avant les liens entre les paysages et la déprise agricole. Les projets d'ouverture paysagère et le soutien aux activités agricoles et pastorales sont les deux grandes solutions d'entretiens des paysages et forêts mises en avant.

❖ Une absence d'harmonie

Un manque d'harmonie architecturale, une urbanisation non maîtrisée et la dégradation du patrimoine bâti sont des points de vigilances soulignés par les répondants aux sujets de la préservation d'un paysage de qualité. Quelques projets de restauration du patrimoine bâti sont salués.

Les répondants regrettent toutefois le développement de nouvelles constructions sans lien, ni cohérence avec les formes et caractéristiques du bâti traditionnel (morphologie des bourgs et villages, traits architecturaux, teintes et matériaux...).

❖ La qualité environnementale à préserver

La préservation des qualités environnementales, en particulier celle de l'eau et de l'air, constitue un autre enjeu majeur souvent associé aux qualités paysagères et aux aménités du cadre de vie sur le territoire.

❖ Des points noirs paysagers

Les répondants énumèrent un certain nombre de « points noirs paysagers » : *lignes électriques, panneaux publicitaires, épaves et carcasses, déchets, entrée de ville, friches industrielles, zones commerciales, infrastructures...* La **suppression de l'affichage publicitaire** est ainsi, notée très positivement par certains. D'autres regrettent, en revanche, l'incidence préjudiciable de cette action sur la vie économique et sociale locale.

2. Les entités paysagères

Le caractère des Pyrénées Ariégeoises tient essentiellement à la **diversité et la force de ses paysages montagneux** d'où se dégage une impression de grandeur et de plénitude, à sa **richesse écologique** tant faunistique (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Galliformes de montagne, Desman des Pyrénées...) que floristique (Ramonde des Pyrénées, Lis des Pyrénées, Scrofulaire des Pyrénées, Droséras, Androsaces...) et à l'**omniprésence de l'eau** sous ses diverses formes.

Cette diversité de paysages est une richesse qui témoigne largement de la géomorphologie, de la grande variété écologique (faune, flore) mais aussi des modes de vie et d'organisation des sociétés traditionnelles, comme de celles qui l'habitent aujourd'hui. La montagne constitue, néanmoins, ce qui unifie et structure très clairement le territoire. Les **six entités paysagères** qu'identifie la charte actuelle et le Plan de Parc reflètent ainsi la stratification altitudinale caractéristique des territoires montagnards : les paysages des coteaux, les paysages des Pré-Pyrénées, les paysages d'avant-monts (dépression nord-pyrénéenne), les fonds de vallée de montagne urbanisés, les paysages de moyenne montagne (zone

intermédiaire) : villages de versant, prairies bocagères et forêts de montagne, les paysages d'estives et de rochers.

1 - Les paysages des coteaux à l'extrême nord du territoire du Parc assurent la transition entre la plaine de l'Ariège et les Pré-Pyrénées. Les paysages y sont vallonnés et caractérisés par une mosaïque de milieux d'une grande diversité : prairies humides, pelouses sèches, prairies bocagères, forêts et cultures. Il s'agit de la zone la plus cultivée du territoire (céréales et polyculture).

Les rivières, l'Arize et la Lèze, constituent deux armatures naturelles qui organisent ce territoire en deux bassins relativement indépendants, les liaisons entre les deux, étant limitées par la géographie. Elles orientent à la fois les principaux axes de circulation (RD628, RD119 et RD919) et le chapelet des bourgs et villages implantés le long de ces axes. Selon la géologie, les reliefs des coteaux qui séparent ces deux bassins sont plus ou moins prononcés : les coteaux calcaires étant plus raides et les coteaux marneux plus doux. Les grandes cultures occupent majoritairement les fonds de vallées plats, aux côtés de prairies de fauche, parfois de vergers. En dehors des bourgs et villages implantés le long des routes principales, le bâti traditionnel, issu de sociétés et modes de vie ruraux, s'organise en petites unités groupées, disséminés au sein des espaces agricoles et selon le relief : à mi-pente ou sur les lignes de crêtes, un certain nombre de villages, hameaux et corps de fermes dominent ainsi les fonds de vallées et profitent souvent de vues imprenables sur les paysages cultivés autour et la chaîne pyrénéenne au loin.

2 - Les paysages des Pré-Pyrénées s'étendent entre les altitudes moyennes de 300m et 900m. Cette entité repose sur la charpente naturelle formée par les plissements parallèles du Plantaurel, chaînon calcaire qui s'étire pratiquement sur toute la longueur du département de l'Ariège et qui marque l'entrée dans la montagne pyrénéenne. Les étroits passages creusés par les rivières, l'Arize et la Lèze, pour franchir ce chaînon, forment ainsi de véritables portes : celle de la grotte du Mas d'Azil, où la route s'accroche en balcon au-dessus de la rivière souterraine constitue ainsi l'une des entrées la plus spectaculaire. La cluse au niveau du village de Pailhès marque elle-aussi une entrée remarquable.

Rivières souterraines, cluses, « quères », affleurements rocheux, falaises... sont autant de formes originales du relief très caractéristiques de cette zone karstique. Sur ce sol parfois particulièrement sec, c'est le chêne qui domine : chêne vert et pelouses sèches, chêne pubescent sur les soulans des collines, chênes sessiles et pédonculés sur les ombrées et chênes pédonculés sur les sols plus profonds. Les Pré-Pyrénées se terminent à l'Ouest par les « Petites Pyrénées » (Volvestre), défilé de petits bassins cultivés ou pâturés et de paysages de basses montagnes recouverts par la forêt.



Le Massif du plantaurel depuis Cos, © PNRPA.

3 - Les paysages d'« Avant-Monts » concernent l'ample couloir formé par la dépression nord-pyrénéenne qui traverse d'Est en Ouest le territoire, du bassin de Foix, en passant par le Col del Bouich, jusqu'à Saint-Girons et la vallée du Salat s'écoulant vers la Haute-Garonne. Cette entité offre un paysage au fonctionnement identique à celui d'une vallée agricole ouverte, parcourue par la RD117 reliant les deux principales agglomérations.

Bordée au Nord par les plissements pré-pyrénéens (Petites-Pyrénées - Plantaurel) et au Sud, par les contreforts de la chaîne des Pyrénées, l'entité des « Avant-Monts » constitue un axe de circulation majeur et structurant entre la vallée de l'Ariège et la Haute-Garonne. Les paysages sont très ouverts, car l'agriculture y est très présente : prairies de fauche, pâtures et cultures qui se développent de plus en plus. Deux sous-unités plus urbanisées se distinguent : l'une autour de Saint-Girons, d'Eycheil jusqu'à Lorp- Sentaraille et l'autre autour de Foix. Ces deux pôles présentent à la fois **une densité d'habitat et de population la plus élevée du territoire et les dynamiques d'évolution les plus rapides.**



Paysage des Avants-Monts (Barguillère) avec arrière-plan les plissements du Plantaurel, vue depuis Ganac, © PNRPA.

4 - Les paysages de fonds de vallées de montagnes urbanisés se situent au sud de la D117. Fortement structurés par les rivières qui y coulent, ils accueillent des noyaux habités (bourgs et villages) bien desservis par la route et où se regroupe la majorité des activités économiques, commerciales et de services. La présence de terrasses de pierre-sèche localisées atteste de pratiques anciennes de polyculture de nécessité, aujourd'hui remplacées par l'élevage (majoritairement ovin). Le recul manifeste des pâturages et des prés de fauche au profit du développement de friches boisées plus ou moins avancé montre toutefois que le déclin des pratiques agricoles se poursuit dans ces territoires de montagne. Certaines vallées montagnardes ont pu accueillir jusqu'à récemment des activités industrielles (liées à la métallurgie notamment) en raison de l'importante ressource hydroélectrique. Si les centrales hydroélectriques restent aujourd'hui une ressource économique pour ces vallées, toutes ces activités ont maintenant disparu. Leur empreinte demeure toutefois encore bien visible : friches,

infrastructures, typologies urbaines caractéristiques, fermeture généralisée des paysages (en raison du déclin plus précoce des activités agro-pastorales sur les secteurs où le travail ouvrier s'était progressivement généralisé).

5 - Les paysages de moyenne montagne (zone intermédiaire) : villages de versant, prairies bocagères et forêts de montagne

Ce type de paysage se trouve entre les altitudes moyennes de 900m, altitude supérieure moyenne de la basse montagne et 1700m, limite supérieure des forêts. Jusqu'à 1000m d'altitude et sur les replats généralement les mieux exposés (soulane), sont implantés des villages anciens (+/- 1000ans), d'habitat groupé et offrant de nombreux panoramas et points de vue agréables. Autour, on constate une régression rapide des prés de fauche et de la trame bocagère qui les accompagnait sous la progression rapide des boisements spontanés.

Les forêts de montagne ont pourtant historiquement été soumises à une exploitation intense (pour le bois de chauffage, de construction, le charbon nécessaire aux forges à la catalane, puis plus récemment le papier...) et à des défrichements volontaires et accidentels de grande ampleur. Les paysages de versant connaissent désormais et depuis près d'un siècle une très forte dynamique de recolonisation forestière. Les forêts de versant actuelles sont encore jeunes, d'une grande diversité d'essences, mais présentent de fortes contraintes d'exploitabilité.

Les zones intermédiaires, situées entre les villages et les estives, ont pu néanmoins conserver sur certains secteurs localisés des caractères bocagers remarquables avec des pâtures, maillées de haies arbustives, ponctuées de frênes et utilisées en demi-saison par les troupeaux transhumants. Le patrimoine lié à l'agro-pastoralisme y est important : granges foraines, terrasses, haies, allée d'arbres, rigoles et canaux, chemins...

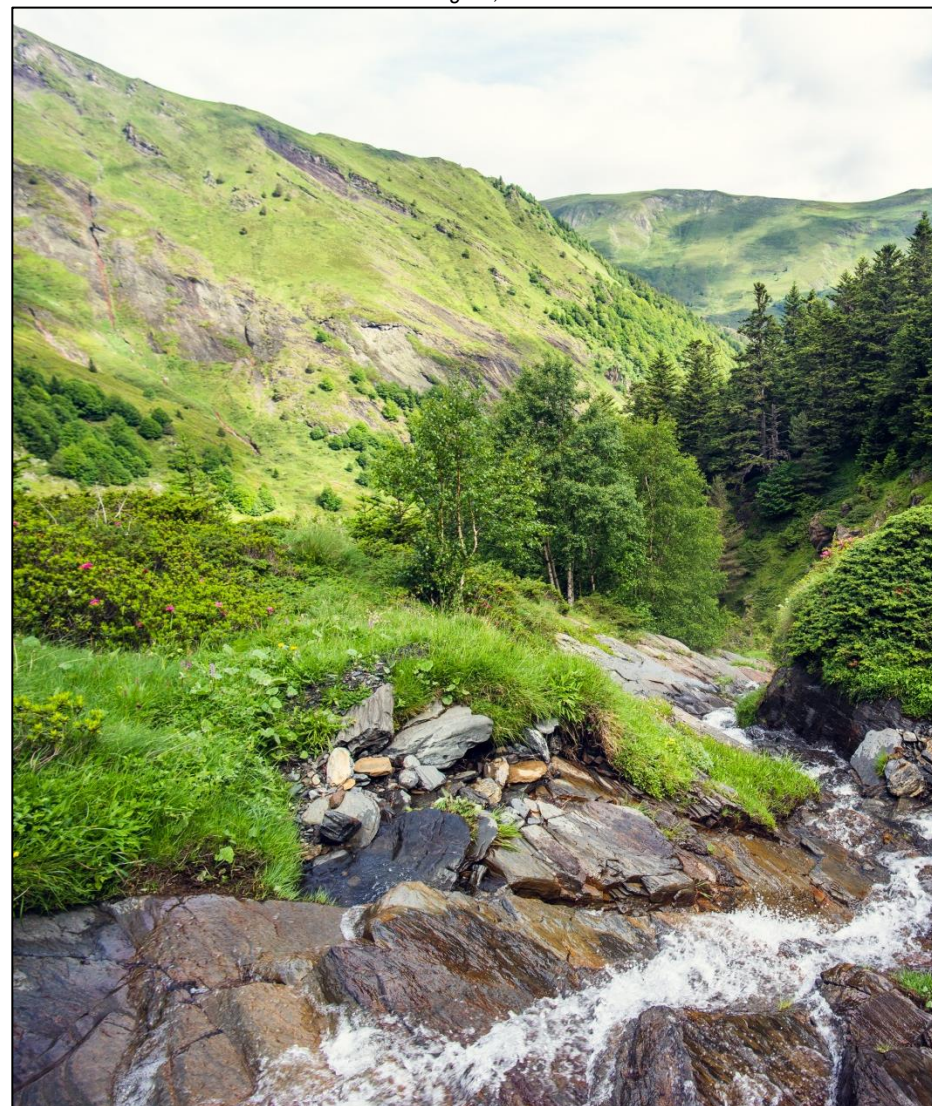
6 - Les paysages d'estives et de rochers (de 1700m à 3143 m d'altitude) sont considérés comme les plus emblématiques du territoire : combes, plateaux et vallons d'altitude, recouverts de prairies pacagées l'été et ponctuées de lacs de montagnes, d'étangs et de tourbières. Les évolutions paysagères sont

relativement lentes à cette altitude, mais on y constate toutefois un enrichissement des pelouses d'estives colonisées par les rhododendrons suite au manque de pâturage. On y rencontre un nombre important de sites remarquables : des espaces naturels abritant une diversité exceptionnelle d'espèces dont des espèces endémiques emblématiques des Pyrénées (Galliformes de montagne, rapaces, isards, Léopard des Pyrénées...), des sites accueillant des patrimoines d'intérêt majeur : abris pastoraux (orrys), vestiges miniers et archéologiques... Aujourd'hui les activités pastorales cohabitent avec des usages de loisirs, tels que la chasse, la pêche, la cueillette ... mais aussi les activités sportives de montagne et le tourisme de pleine nature.

Au-dessus des estives, les rochers et la végétation rase dominant, offrant une structure paysagère très stable reposant sur les motifs du relief : crêtes, pics, serres, combes, défilés et falaises, caps et rocs... mais aussi, les motifs liés à l'eau : sources, torrents, lacs et étangs, tourbières d'altitude. Relativement peu fréquentés, ces espaces sont les plus préservés et patrimoniaux, refuges d'espèces endémiques des Pyrénées. Ces paysages naturels de haute montagne sont de puissants vecteurs d'image et d'identité pour un certain nombre d'activités du territoire (tourisme, produits locaux). Ils abritent également les sommets emblématiques, véritables points de repères à l'échelle du territoire, et des lieux de rencontre fédérateurs (rencontres transfrontalières).



Commune de Siguer, © PNRPA.



Vallée de l'Isard, © PNRPA – L. Poudré.

3. Les fondements des paysages des Pyrénées Ariégeoises

3.1 Des paysages structurés par le relief et l'eau

> Le relief

Les paysages des Pyrénées Ariégeoises expriment les fortes variations de reliefs, entre ondulations des coteaux et des reliefs abrupts des hauts sommets de la chaîne.

> L'omniprésence de l'eau

L'eau sous toutes ses formes apparaît comme un élément omniprésent et constitutif des différents paysages du territoire. La densité du réseau hydrographique est très forte et les volumes d'eau souterrains sont aussi considérables. L'eau a contribué en partie à façonner la géographie et le relief. Elle a conditionné longtemps les implantations humaines, organisé aussi nombre d'activités qui utilisaient la force hydraulique jusqu'à devenir une ressource essentielle pour la production d'électricité. Des espaces réservoirs d'altitude (neige, glacier, lacs, sources) aux plaines agricoles qu'elle irrigue, en passant par les espaces de rétention naturels (tourbières, forêts, zones humides) ou aménagés, et par les formes pittoresques (résurgence, cascade...) qu'elle prend en chemin, l'eau occupe une place essentielle dans les différents types de paysages du territoire et les relie entre eux. Ressource vitale pour les sociétés montagnardes, elle a suscité une multitude d'ouvrages et d'aménagements pour la canaliser, la retenir et utiliser sa force : rigoles, fossés d'adduction, abreuvoirs, puits, pompes, fontaines, lavoirs, biefs, chaussées, moulins...

3.2. Des paysages couverts pour la moitié par des forêts jeunes et diversifiées

La forêt est une composante majeure du paysage. Elle est omniprésente dans les paysages et joue un rôle dans le maintien de leur qualité. L'avancée de la forêt provoque la fermeture de points de vue. En ce sens le PNRPA a mis en œuvre des actions de réouverture paysagère.

La gestion des forêts impacte directement les paysages. Les politiques actuelles de l'Etat (Plan de relance) et les certifications favorisent les plantations et les

coupes rases en réponse aux logiques économiques et énergétiques, non sans effets sur les paysages. Une attention particulière est à porter sur le risque de **développement des plantations de résineux**. Un autre attention est à porter sur **la demande croissante du bois énergie comme énergie renouvelable** qui n'est pas sans effet négatif et peut provoquer une augmentation des coupes rases qui impacteront les paysages.



Un enjeu **de gestion durable de la forêt** est soulevé pour éviter la banalisation et dégradation des paysages, tout en évitant la fermeture des points de vue et en portant une attention aux coupes rases et aux plantations de résineux.

3.3. Des paysages ruraux et montagnards

L'activité agropastorale a longtemps occupé une place prépondérante dans la vie et l'organisation des communautés rurales pyrénéennes. **Elle a ainsi fortement contribué à façonner les paysages pyrénéens**, et parmi eux, ceux des Pyrénées Ariégeoises. Champs et près de fauche en fond de vallée, près de fauche et pâturages d'intersaison sur les versants, pacage d'été en estives : **cet étagement des usages agricoles a permis de tirer parti au mieux de la variété des conditions de milieu du territoire montagnard et d'accéder aux ressources indispensables à la vie des troupeaux et des populations.**

3.4. Diversité des paysages habités

Les paysages habités présentent des traits caractéristiques variés, qui témoignent de l'empreinte très ancienne que l'homme a su graver dans les différents aspects de la vie locale et des liens étroits qu'il a su tisser avec le territoire : implantation et morphologie caractéristique des bourgs et villages, typologies et organisation du bâti, style architectural local, matériaux de construction employés, savoir-faire spécifiques...



Ces caractères diversifiés constituent autant de facettes d'une **identité rurale et montagnarde affirmée** mais offrent aussi des typicités remarquables selon les situations et les « pays » (unités) au sein des différentes entités.

La Charte actuelle et le Plan de Parc (2008) recensent ainsi 53 ensembles bâtis de caractère, répartis sur le PNRPA.

4. Caractéristiques paysagères remarquables des Pyrénées Ariégeoises

4.1. La richesse des milieux naturels préservée

L'étendue et la diversité des espaces naturels au sein du périmètre d'étude participent à la grande variété des paysages et au rayonnement du territoire. La mosaïque de milieux d'une exceptionnelle richesse et diversité (boisés, ouverts et semi-ouverts, aquatiques, souterrains...) confère une **naturalité** très forte, un caractère vivant et très préservé (parfois qualifié de « sauvage ») aux différents paysages qui composent le territoire. Certains espaces naturels présentent des intérêts majeurs car ils abritent des habitats naturels et/ou des espèces protégés ou très sensibles. A noter que le périmètre d'étude intègre **16 APPB et 16 sites Natura 2000. 78% du territoire est en ZNIEFF de type I et 95% en ZNIEFF de type 2.**

Les paysages du territoire sont ainsi dépositaires d'un patrimoine naturel d'une richesse remarquable, mais aussi sensible, qui peut se voir fragilisée par certaines dynamiques (progression du couvert forestier, exploitation intensive des forêts, développement de nouvelles pratiques de loisirs...).

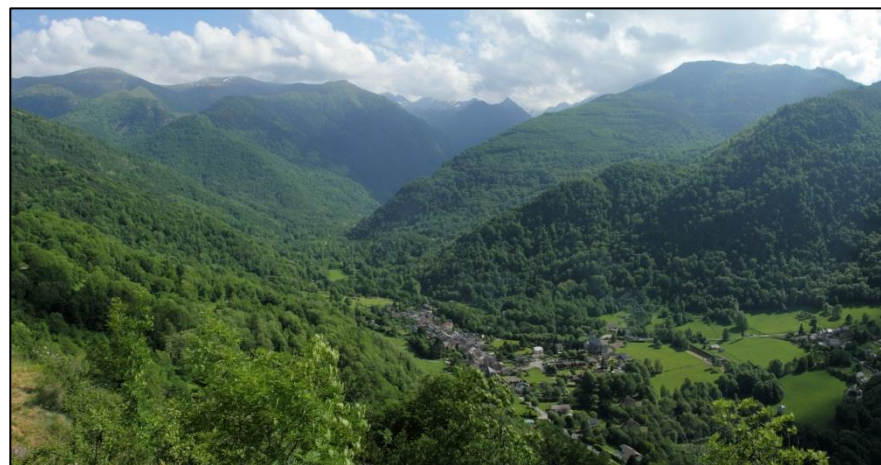


Maintenir la diversité et les grands équilibres paysagers implique qu'une attention particulière soit systématiquement portée à la biodiversité et aux patrimoines naturels présents afin de les préserver, voire de les conforter quand cela est possible.

A titre d'exemple, on peut citer la nécessité de réglementer ou d'interdire l'accès des véhicules motorisés liés à l'activité de loisir (4*4, moto et, de manière croissante, quads) aux espaces naturels, quand les impacts environnementaux sont importants (dégradation de milieux, perturbation de la faune...) et que cela peut générer des conflits avec d'autres usagers soucieux de quiétude.

4.2. Les points de vue et routes panoramiques

Du fait du relief omniprésent sur ce territoire montagnard, il existe un nombre considérable de points de vue et de routes offrant des panoramas spectaculaires. Dominant les paysages alentours, ils ouvrent généralement de larges horizons successifs, qui s'élèvent progressivement jusqu'à la ligne majestueuse de la haute chaîne des Pyrénées. La Charte actuelle et le Plan de Parc (2008) ont recensé ainsi **38 points et routes panoramiques remarquables**. Ce sont notamment certains cols mais aussi des points culminants de reliefs secondaires (accessibles par la route ou à pied) offrant **une situation « en balcon »** propice aux vues surplombantes, profondes et ouvertes, permettant d'embrasser de vastes pans du territoire. D'autres points de vue sont en cours d'identification sur la partie de l'extension du périmètre d'étude. Des actions de réouverture paysagères portées par le SMPNR dans certaines communes ont permis de préserver et valoriser voire retrouver des points de vue. **Les sentiers et chemins** bénéficient également, du fait de la géographie, d'ouvertures et de vues de grand intérêt, quand la progression spontanée de la forêt ne les a pas refermées.



Gestiès, © R. Kann.

4.3. Le patrimoine agropastoral



Les Pyrénées Ariégeoises sont un territoire d'élevage, où le pastoralisme a façonné beaucoup de ses paysages et participe au maintien de leur identité et caractères.

Une multitude d'ouvrages et d'éléments bâtis ont été construits à l'appui de l'organisation agropastorale pour permettre ces usages variés : granges foraines, quartier de bordes, abris pastoraux (orrys), murets et terrasses de pierre-sèche, rigoles, canaux d'irrigation... Aujourd'hui, ces ouvrages et éléments bâtis, sont encore présents en grand nombre sur l'ensemble du territoire. Ils témoignent des modes de vie des sociétés traditionnelles locales et de la manière dont elles ont façonné ces paysages emblématiques. Certains sites, comme par exemple, celui des orrys du Carla sur la commune d'Auzat, constituent des sites patrimoniaux d'intérêt culturel majeur, compte-tenu de la concentration exceptionnelle de bâtis liés à l'agropastoralisme qu'ils accueillent. Certains d'entre eux ont déjà fait l'objet de travaux de restauration et de valorisation.

Un réseau très important de **sentiers et de chemins** provient lui aussi de ce système d'organisation agropastoral. Quand il a pu être maintenu par un entretien suffisant, il offre aujourd'hui encore de nombreuses opportunités de découvertes touristiques, de randonnées et de pratiques sportives variées (GR10, boucles de Pays, circuit VTT, circuit équestre).



Les Orrys du Carla, © PNRPA – A. Le Ster.

4.4. Importance et diversité des patrimoines bâtis, notamment patrimoines liés à l'eau dans les villages ou à proximité

> Patrimoines bâtis :

Le patrimoine bâti est une composante essentielle de ces paysages habités. Même s'il est considéré par beaucoup comme « modeste », il est pourtant doté d'une **très grande typicité et d'une forte identité**, (ex : habitat en montagne, habitat des Pré-Pyrénées...).



L'absence de reconnaissance, la méconnaissance et le manque de moyens pour l'entretenir et le valoriser, ont conduit cependant bien souvent à son abandon ou à des rénovations malheureuses. S'y ajoutent dans certains cas, des difficultés d'accès ou la perte des fonctions d'origine des bâtis qui peut entraîner des dégradations ou des restaurations inappropriées.

Des actions de sensibilisation et de pédagogie ont été menées afin de faire reconnaître les caractères du bâti traditionnel. Des fonds spécifiques ont notamment permis d'accompagner financièrement la restauration des toitures en ardoises « à pureau dégressif » réactivant ainsi ce caractère typique de l'architecture des secteurs de montagne et ce savoir-faire particulier qu'il requiert pour sa mise en œuvre.

Le SMPNR en collaboration avec le CAUE de l'Ariège a réalisé, en 2006, un inventaire des éléments du petit patrimoine bâti non protégé. 1508 édifices ont été répertoriés et analysés. Des aides ont été mises en place afin d'encourager la restauration des patrimoines vernaculaires (« petits patrimoines ») qui contribuent au cachet des villages et à leur attrait.

> **Patrimoines liés à l'eau** : Tous ces ouvrages constituent aujourd'hui un patrimoine vernaculaire précieux qui témoigne des usages et des modes de vie locaux. La mise en place des réseaux d'eau potable et l'évolution des usages tendent à faire disparaître ce patrimoine bâti, qui nécessiterait davantage de moyens pour son entretien et sa restauration.

Autour de l'eau, certains ouvrages d'envergure tels que les ponts, les passerelles... mais aussi les grands barrages, les conduites forcées constituent des composantes paysagères significatives de la manière dont l'eau a contribué à l'organisation du territoire et à son développement.

4.5. Motifs paysagers caractéristiques des paysages ruraux

(cf. chapitre sur le patrimoine culturel et historique)

Les pratiques agricoles et vivrières traditionnelles ont générés un certain nombre d'éléments structurant le paysage. Ce sont les haies, les arbres isolés, les vergers, les jardins, les murets, les terrasses... qui apportent aux paysages leur identité et leur originalité. **Le repli progressif de l'activité agricole, les modifications dans les pratiques mettent parfois en cause le maintien de ces éléments.**

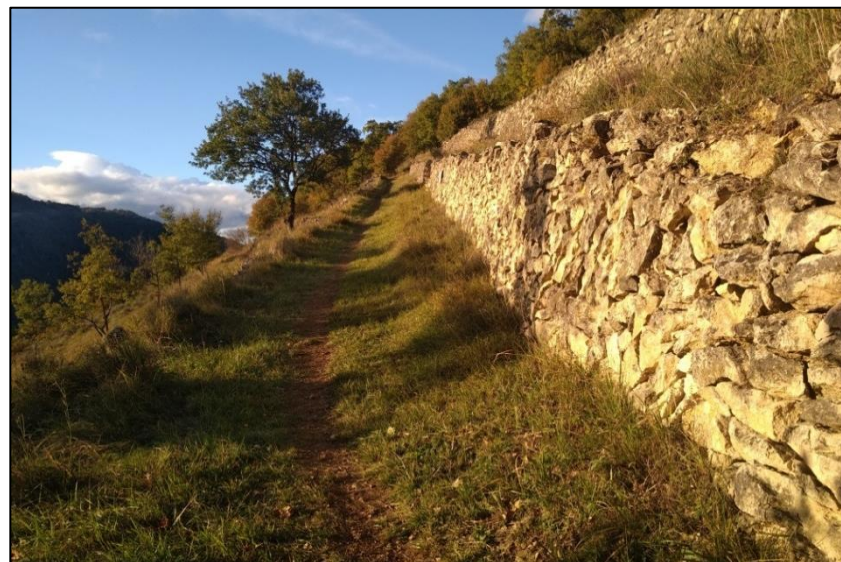
> Murets et terrasses de pierre-sèche

Les édifices en pierre sèches sont des éléments importants du patrimoine bâti des Pyrénées Ariégeoises. Ils se situent surtout dans du relief montagneux et des

vallées, mais aussi sur les plateaux, les coteaux, partout où la pierre affleure, et pour différentes fonctions : clôture, mur de soutènement, terrasses, orris, cabanes...etc.

Les terrasses constituent un élément fort du patrimoine. Elles présentent en effet une série d'intérêts caractéristiques qui leur confèrent une valeur dans des domaines distincts. D'un point de vue paysager les versants en terrasses suscitent un intérêt visuel indiscutable (superpositions d'horizontales soulignant les courbes de niveau et s'opposant à la verticalité des montagnes). Les terrasses présentent également un grand intérêt architectural. Les murets de soutènement et l'ensemble des structures associées sont la vitrine des savoir-faire, de techniques de conception et de constructions parfois fortes sophistiquées.

Plusieurs associations se mobilisent pour préserver ce patrimoine en pierre sèche, dont l'association des Amis du Parc ou encore l'association Montagne et Patrimoine (inventaire des orrys en 1996).



Terrasses du Pech de Foix, ©PNRPA.



Wikipedra, un inventaire numérique et collaboratif des ouvrages en pierre sèche

Wikipedra (<http://wikipedra.catpaitge.net>) est une interface numérique d'inventaire participatif des ouvrages en pierre sèche. Ce concept a été développé par l'Observatoire Catalan du paysage depuis 2010. Il a été également adopté au PNR des Pyrénées Catalanes avant d'être lancé au PNR des Pyrénées Ariégeoises en 2020. Les Amis du Parc se charge de la validation des fiches techniques fournies par les bénévoles. L'outil collaboratif a pour vocation d'être à l'entière disposition de la société civile. Bien que développé par des institutions publiques françaises et catalanes, l'inventaire est alimenté et vit par des bénévoles. Grâce au concours financier de la Région Occitanie, le Syndicat Mixte du PNR a décidé de mettre en place Wikipédra dans les Pyrénées Ariégeoises pour plusieurs objectifs :

- >recenser le patrimoine bâti agricole et pastoral en pierre sèche pour le préserver, le valoriser et le transmettre aux générations futures.
- >localiser les bâtisses pour des futurs projets de restauration.
- > sensibiliser les élus et les habitants à la diversité de ce patrimoine en pierre sèche, grâce à des journées d'animation, des formations et des supports de communication autour de cet outil.

> Vergers et jardins

Les vergers et les jardins apportent de la vie et de la diversité au cadre de vie en immédiate périphérie des villages. Ils font l'objet d'efforts importants, localisés à l'échelle de certains villages (jardins collectifs, jardins d'insertion..) ou plus largement, à l'image des actions sur les vergers portées par l'association Rénova.

> L'arbre en alignement, isolé, sous forme de haies et bosquets

Qu'il soit en alignement, isolé, sous forme de haies ou de bosquets, l'arbre dit « hors-forêt² » est un motif paysager caractéristique des paysages ruraux, qu'il rythme, structure et qualifie. Les arbres « hors-forêt » constituent, en effet, des repères importants et partagés qui témoignent des pratiques agricoles anciennes et d'usages qui, pour la plupart (mais pas tous), ont aujourd'hui disparus. Ils occupent ainsi toujours une position significative dans le paysage : marquant une entrée, une limite (de parcelle), un croisement, un lieu particulier ou encore, soulignant le passage d'une route, d'un chemin, d'un cours d'eau, une rupture de pente. Ils contribuent ainsi à structurer fortement les paysages où ils se trouvent : à en manifester les lignes de forces et les points d'intensité (ponctuation).

L'usage des frênes émondés et des noisetiers en bordure des prairies servaient d'arbres fourragers et ont constitué un véritable bocage pyrénéen.

Si les **alignements de bord de route** ont été pour beaucoup supprimés, ils sont néanmoins généralement maintenus à l'entrée des bourgs et des villages pour rythmer l'entrée sur ces lieux « de vie » et créer un seuil remarquable par la voûte de leurs frondaisons. Parfois dans le prolongement de ces alignements, des allées ou des mails plantés agrémentent les espaces publics principaux : place de marché, esplanade dédiée à la fête du village, placette centrale ou en bord de rivière...

² Ces arbres se distinguent des peuplements forestiers, ne serait-ce parce qu'ils n'ont pas en tant que tels, de vocation productive (sinon limitée à des prélèvements très réduits à l'occasion de tailles douces d'entretien).



Des allées d'arbre à l'entrée de Castelnaud-Durban, © PNRPA.

5. Les paysages du quotidien

Les Pyrénées Ariégeoises offrent une qualité de cadre de vie reconnue, reposant en grande partie sur les paysages que l'on peut considérer comme « **ordinaires** » **parce que vécus au quotidien par ses habitants**. Ces paysages du quotidien qui concentrent la plupart des activités et usages, sont de ce fait, les plus fréquentés et pratiqués. Certains jouent en outre un rôle important pour l'image et l'identité du territoire, étant situés aux portes ou aux accès « incontournables ». Toutefois, avec l'évolution des modes de vie et de la société, ces paysages ont connu et connaissent encore des évolutions rapides et manifestes. **Ce sont les paysages les plus dynamiques du territoire, marqués par une évolution rapide** : certaines évolutions ont néanmoins fragilisé les qualités de ces lieux familiers, en faisant disparaître leurs caractères et spécificités.

6. Les paysages des routes

Empruntées tant par les habitants que par les visiteurs, les routes sont l'un des **principaux paysages quotidiens**. Elles offrent aussi souvent la première impression du territoire. En montagne, elles sont des axes structurants importants non seulement pour desservir et irriguer les territoires cloisonnés par le relief mais aussi pour les vues qu'elles ouvrent sur les paysages traversés. Dans les Pyrénées Ariégeoises, les deux axes routiers qui concentrent l'essentiel du trafic de desserte et de transit sont : la D117 qui traverse d'Est en Ouest le territoire et l'axe Nord-Sud de la RN20 qui le borde à l'Est.



Ces deux axes constituent des « vitrines » sur la diversité paysagère du territoire qui pourraient être davantage valorisées par des aménagements moins standardisés. Ils deviendraient ainsi de véritables « fils conducteurs » à l'échelle de la géographie.

La faible densité du territoire, la dispersion de l'habitat et des activités, induisent **une forte dépendance à la voiture pour les mobilités quotidiennes**. Les routes secondaires jouent elles-aussi un rôle essentiel dans la perception des paysages au quotidien et la qualité du cadre de vie. Certaines routes sont en outre des axes historiques, jalonnés de panoramas et des points de vue remarquables.

La Voie Verte aménagée entre Vernajoul et Saint-Girons (42km) sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer offre aujourd'hui une desserte cyclable qui traverse le territoire.



Vue sur la Barguillère depuis le Col del Bouich, © PNRPA.

6.1. Les entrées de bourg et de village

Les entrées de bourgs et de village sont des paysages traversés au quotidien. Ce sont des lieux de référence où se jouent **l'image et l'identité du territoire**. Ces secteurs constituent aussi les lieux très convoités pour le développement urbain (foncier libre de toute construction, réseaux à proximité, effet vitrine). C'est pourquoi, ils ont connu des dynamiques d'évolutions rapides (développement de zones commerciales, extensions pavillonnaires, ...).



Beaucoup ont ainsi perdu leurs caractères et leur typicité avec l'implantation en bord de route de constructions standardisées (bâtiments d'activités, équipements techniques...), de panneaux publicitaires, d'aménagement routier, sans prise en compte des composantes paysagères et patrimoniales locales, ni créer de lien avec le territoire.

Pour maintenir les spécificités du paysage local et remettre en lumière l'identité du bourg à ces endroits « stratégiques », des outils d'analyse et de sensibilisation ont été élaborés dans le cadre d'une étude réalisée sur les trois Parcs Pyrénéens³.

6.2. Les points noirs paysagers

Bien que localisés et relativement peu nombreux, des « points noirs paysagers » sont des **atteintes manifestes aux paysages des Pyrénées Ariégeoises**, et particulièrement aux paysages du quotidien. Ces éléments dévalorisants pour le cadre de vie et l'image du territoire sont de plusieurs types :



> **de l'affichage publicitaire** pléthorique, l'accumulation de pré-enseignes non dérogoires, notamment aux entrées de ville et aux carrefours principaux.

> **des points d'apport volontaires et aires de tri** sans réflexion d'intégration. Ils marquent très négativement les abords des villages et leur principaux espaces publics (censés jouer un rôle fédérateur et convivial).

> **des dépôts sauvages de déchets, anciennes décharges, carcasses de véhicules** ou de matériels agricoles hors d'usage (le long du Salat, en bord de route, vallée de l'Arize). Ils constituent de véritables pollutions visuelles et environnementales au titre du code de l'environnement.

Un fonds d'aide a été mis en place par le SMPNR avec le concours financier de la Région Occitanie en vue de restaurer les qualités paysagères de ces espaces dégradés et d'intégrer ces éléments aux espaces qui les accueillent. Il a permis de résorber un grand nombre de « points noirs » les plus visibles. Aux côtés des services concernés et par des actions de sensibilisation, d'information et d'appui aux collectivités, la mise en œuvre des dispositions du Code de l'Environnement sur la publicité, les enseignes et les pré-enseignes a permis de supprimer la quasi-totalité des dispositifs non conformes et d'améliorer considérablement la qualité perçue du territoire et de ses productions.

D'autres composantes sont considérées comme dégradant les qualités paysagères du territoire, ce sont notamment :



> **les zones d'activités et les « franges » urbaines sans cohérence** urbaine ni architecturale.

> **les friches industrielles et bâtiments désaffectés.**

La requalification de ces espaces est toutefois complexe et nécessite des moyens financiers et techniques importants.

6.3. La publicité extérieure et la signalétique

La réglementation relative à la publicité extérieure concerne tous les dispositifs d'affichage visibles depuis la voie publique : les panneaux publicitaires, les pré-enseignes et les enseignes (au sens de l'article L581-3 du code de l'environnement). Dans les territoires de PNR, la publicité n'est pas autorisée en agglomération (article L581-8 Code de l'environnement) et elle est également

³ L'étude sur les entrées de bourg et le guide pratique « Entrées de bourg » sont disponibles sur <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/les-actions-du-parc/le-patrimoine-bati-larchitecture-lurbanisme-et-le-cadre-de-vie/amenager-les-entrees-de-bourg/>

interdite hors-agglomération sur l'ensemble du territoire national (Code de l'environnement - Article L581-7), sauf si un Règlement Local de Publicité est instauré. Il n'existe pas de Règlement local de Publicité instauré sur le périmètre d'étude, excepté sur la commune de Foix. Certaines pré-enseignes dites « dérogoires » restent toutefois autorisées dans les PNR (ex. manifestations temporaires, lieux culturels ouverts à la visite, vente de produits du terroir).

Les Pyrénées Ariégeoises sont relativement préservées en matière d'affichage extérieur. En 2009, certains « points noirs » très localisés étaient néanmoins identifiés : à l'entrée de certaines vallées, aux principaux carrefours, aux périphéries d'agglomérations et/ou des centres commerciaux. A partir d'un inventaire sur l'ensemble du territoire, le SMPNR a travaillé en collaboration avec les services de l'Etat (Sous-Préfecture de Saint-Girons, DREAL, DDT et Gendarmerie) pour supprimer tout affichage publicitaire et mettre en conformité les pré-enseignes avec le Code de l'Environnement. Environ 200 panneaux publicitaires et 182 pré-enseignes illicites ont été retirés.

En limite du PNR des Pyrénées Ariégeoises et notamment sur les secteurs d'extension du périmètre d'étude, tel que le Tarasconnais et le Bassin de Foix, on constate que les dispositifs publicitaires et d'affichage extérieur implantés en grand nombre et de manière non maîtrisée dégradent fortement la qualité perçue du territoire et de ses productions (d'autant qu'il s'agit d'une des principales entrées routières du Parc). **Si le périmètre classé venait à s'étendre sur ces secteurs, la très grande majorité de ces panneaux deviendrait non conforme à la réglementation en vigueur.**

Concernant la **signalétique**, depuis 2011, le PNR a accompagné plus de 40 communes pour la mise en place d'une signalétique de qualité, alternative aux pré-enseignes. Sollicité par les collectivités qui souhaitent concilier qualité du cadre de vie et développement touristique (Lorp-Sentaraille, Moulis, Canton d'Oust, Communauté de Communes du Canton de Massat, Saint-Girons, Saint-Lizier...), le PNR les a accompagnées pour réaliser leur schéma de signalétique, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité d'un jalonnement conforme à la charte départementale de Signalétique d'Information Locale (SIL). Afin que ces collectivités puissent ensuite bénéficier du soutien des partenaires financiers (Etat, Département, Région), le PNR a encouragé le regroupement de ces projets et

coordonné leur mise en œuvre. **En 2018, 235 ensembles de signalétique d'information locale ont été implantés sur 25 communes de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, dans le but de promouvoir non seulement l'accueil et les activités touristiques, mais aussi le patrimoine, les équipements et les services qui contribuent à l'attractivité du territoire.**

7. Les paysages des Pyrénées Ariégeoises à révéler

7.1. Les paysages souterrains

Les Pyrénées Ariégeoises sont dotées d'un **réseau karstique important**. Ce réseau comporte de nombreuses cavités naturelles. Les communes du territoire d'étude présentant la densité de cavités la plus forte sont : Bédailhac-et-Aynat, Cadarcet, Niaux, Le Port, Château-Verdun. La présence de cavités induit des risques naturels non négligeables, liés aux mouvements de terrain. Ces grottes et tunnels naturels offrent, par ailleurs, un vaste domaine d'explorations spéléologiques (recherches scientifiques, activités sportives et touristiques...). Si les espaces souterrains offrent des paysages minéraux saisissants, et parfois même spectaculaires, ils restent difficiles d'accès et relativement peu fréquentés, en dehors de sites touristiques spécifiquement aménagés tel que celui de la rivière souterraine de Labouiche. Il s'agit de sites naturels préservés accueillant un patrimoine naturel exceptionnel.

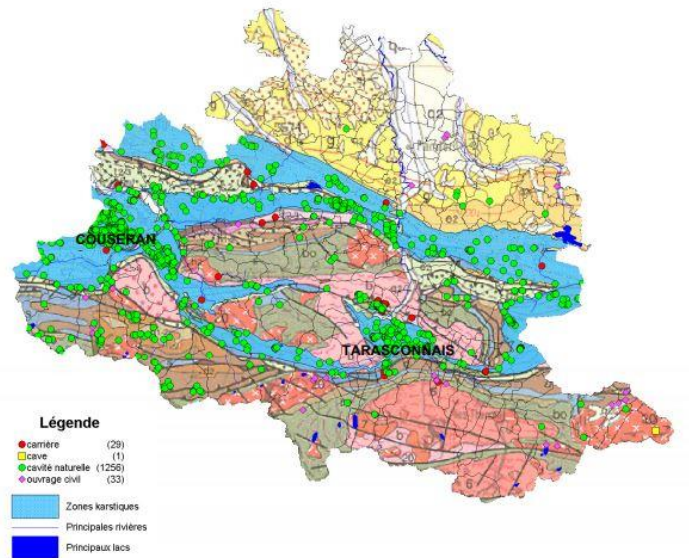


Illustration 15 - Répartition des cavités par typologie



Concrétions à la Cigalère, © PNRPA.

7.2. Les paysages nocturnes

(cf. chapitre ciel étoilé)

La notion des paysages nocturnes est relativement nouvelle. Elle apparaît avec l'émergence de nouvelles demandes sociales relatives à la diminution des pollutions lumineuses pour réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité et la santé, ainsi qu'à la réduction des dépenses énergétiques dans un souci d'économie et de sobriété. La valorisation du ciel étoilé comme une nouvelle ressource paysagère des territoires qui font le choix de faire place à la nuit (extinction de l'éclairage public) se construit peu à peu en concertation avec les collectivités et les habitants. La nuit, la notion de paysage peut facilement s'élargir à d'autres sens que la vue : l'ouïe, l'odorat, le toucher... et inviter à renouveler les modes de valorisation patrimoniale conventionnels (mise en lumière).

Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue et de la lutte contre la pollution lumineuse, des actions sont menées par le SMPNR et ses partenaires pour sensibiliser les habitants et les élus aux paysages nocturnes.



Eglise de Vicdessos, © Vincent Marquier.

8. Les dynamiques d'évolution constatées⁴

Les paysages se transforment avec l'évolution des modes de vie et des sociétés qui les façonnent. Ces évolutions peuvent être plus ou moins rapides, et s'accompagner de transformations plus ou moins importantes, préjudiciables et/ou irréversibles pour les paysages. Les dynamiques majeures d'évolution des paysages identifiées par La Charte (art. 7.1) restent effectives aujourd'hui :



- > La progression du couvert forestier
- > Les volontés d'affirmation de l'identité du territoire au travers de ses traits singuliers et de ses éléments structurants ;
- > L'expansion urbaine
- > L'existence de points noirs paysagers, déqualifiant pour le Parc et ses activités.

En 2019-2020, le Plan Paysage de la Transition Énergétique et Climatique du PNRPA confirme et précise spatialement ces dynamiques qui pourraient s'accroître et/ou s'accélérer avec la transition énergétique et le changement climatique. De nouvelles dynamiques sont mises en lumière : telles que la production d'énergies renouvelables, le développement de nouvelles formes de mobilité, la volonté de renforcer la sobriété et la résilience du territoire.

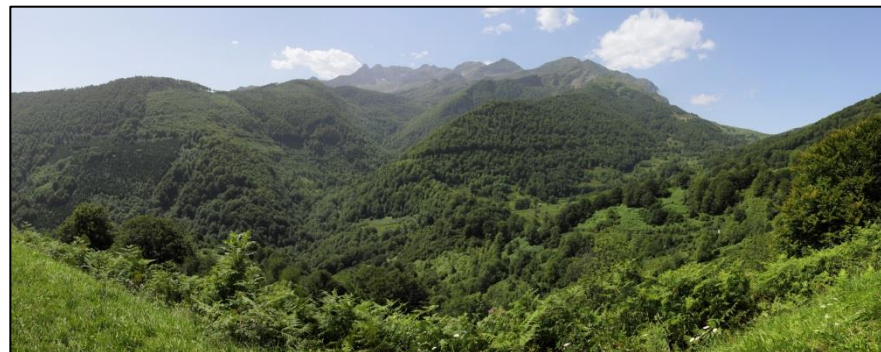
❖ Progression du couvert forestier

Depuis plusieurs décennies, **la dynamique de recolonisation spontanée par la forêt des parcelles agricoles en déprise se poursuit**. Cela entraîne la fermeture des paysages, occultant l'une des principales qualités des paysages montagnards : leurs panoramas et points de vue largement ouverts sur les horizons lointains. Cela uniformise également fortement les paysages en faisant disparaître les caractéristiques distinctes de l'étagement montagnard, mais aussi en « noyant » les patrimoines paysagers remarquables liés aux pratiques agricoles

⁴ Source : synthèse des évolutions identifiées dans le Plan Paysage de la transition énergétique et climatique.

et agropastorales : murets et terrasses, granges, arbres isolés, trames bocagères, jardins et vergers... Les villages de versant peinent à trouver un nouvel équilibre avec la forêt souvent perçue comme « étouffante ». Des projets de réouverture paysagère sont menés pour retrouver des espaces de respiration et des milieux ouverts, essentiels à la continuité et la fonctionnalité des trames écologiques. La gestion dans la durée de ces espaces réouverts reste néanmoins fragile, compte-tenu des contraintes qui pèsent sur l'agriculture de montagne. Si la dynamique d'enfrichement est moins rapide dans les fonds de vallées, elle existe néanmoins, notamment sur les plus petites parcelles.

Sur les estives, la progression de landes traduit également la fragilisation des pratiques agropastorales, ainsi que la remontée altitudinale de la forêt qui pourrait s'accroître avec le réchauffement climatique.



Route Col de la Core, ©R. Kann.

L'affirmation de l'identité des Pyrénées Ariégeoises au travers de ses traits singuliers et de ses éléments structurants

Avec l'appui en ingénierie et la mise en place de fonds d'aide spécifiques pour la restauration des patrimoines vernaculaires (« petits patrimoines »), la restauration des toitures en ardoises « à pureau dégressifs » et l'effacement des « points noirs paysagers », un grand nombre de restaurations et de petits aménagements ont pu être réalisés par les communes du PNRPA. Ils ont permis d'améliorer la qualité

paysagère des bourgs et des villages et de renforcer les caractères patrimoniaux bâtis et paysagers qui contribuent à l'identité du territoire.

Le PNRPA a également accompagné les communes et les services de l'Etat pour le classement de 2 sites au titre des Paysages :

- le site du bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp et des paysages remarquables qui lui sont associés, classé en 2013

- le site de la cascade et la vallée d'Ars, classé en 2018.

Pour le premier, un cahier de gestion a été rédigé suite au classement par le PNRPA avec l'appui de tous les acteurs concernés pour faciliter l'appropriation locale du classement et sensibiliser l'ensemble des acteurs aux caractéristiques remarquables et patrimoniales à préserver.

L'évolution des manières de construire a conduit à la standardisation des matériaux et au développement de nouvelles constructions aux styles exogènes sans lien avec le territoire. **Il en résulte une absence de cohérence qui banalise les paysages habités et fragilise leur identité.**

Pour favoriser la cohérence du bâti et la prise en compte des caractères locaux du patrimoine bâti, des chartes architecturales, urbaines et paysagères ont été réalisées à l'échelle de certains secteurs (Barguillère avec le CAUE, vallée de l'Arize). Une expérimentation portée par le PNR (Créons le patrimoine de demain) a permis de démontrer que l'affirmation des caractères locaux est tout à fait compatible avec la recherche de nouvelles typologies architecturales, adaptées aux besoins et modes de vie contemporains et capables de s'intégrer aux lieux où elles s'implantent. Enfin, d'autres dynamiques ponctuelles témoignent d'initiatives locales à encourager et à valoriser pour conforter cette dynamique d'affirmation des traits caractéristiques de l'identité du territoire : centres anciens jardinés et fleuris par les habitants, rénovation de bâtiments anciens en logements collectifs, création d'un patrimoine bâti contemporain utilisant des matériaux locaux tels que le bois pour de nouveaux équipements publics (Maison de santé de Prat-Bonrepoux) ou des structures d'accueil touristique (village de vacances de la Bastide de Sérou).

❖ Les dynamiques urbaines : étalement, mitage et abandon des centres anciens



L'expansion urbaine diffuse autour des bourgs et des villages conduit progressivement à **l'effacement des limites d'urbanisation, à la dispersion de l'habitat et au mitage des espaces agricoles.**

Cette dynamique est plus rapide et manifeste à la proximité de bassins d'emplois comme Foix, Saint-Girons, Pamiers et la périphérie toulousaine. Dans la vallée de l'Ariège, on observe un habitat fortement concentré sur le tronçon Varilhes, Saint-Jean de Verges, Foix, Ferrières-sur-Ariège, Montgaillard, de sorte qu'il crée un véritable continuum urbain. Il s'étend largement de manière dispersée dans la cuvette de la Barguillère. Dans le Bas Salat, on observe aussi une urbanisation quasi-continue le long de l'axe de la D117 depuis le bourg d'Eycheil jusqu'à celui de Lorp-Sentaraille. Souvent, les nouvelles constructions présentent des caractères standards et disparates sans lien avec l'identité locale (architecturale, urbaine et paysagère). La plupart des zones d'activités se sont développées sans cohérence d'ensemble et présentent des espaces publics de **qualité médiocre**, à fonctionnalité exclusivement routière. Ces zones d'activités sont situées dans des secteurs clés pour l'image du territoire (entrée de ville, co-visibilité avec des sites protégés- la cité de Saint-Lizier par exemple).



Entrée de ville de Saint-Girons, ©PNRPA.



Continuum urbain aux alentours de Foix, ©PNRPA



Cette dynamique d'urbanisation se caractérise par un étalement urbain en périphérie des bourgs et des villages aux dépens des centres anciens.

Pourtant, les Pyrénées Ariégeoises présentent une dynamique démographique faible, mais le taux de résidences secondaires est important. Les logements vacants représentent 9,4% de la totalité du parc immobilier, mais cela peut-être bien plus élevé dans certaines communes et en particulier dans les centres anciens. La construction neuve reste importante et les centres restent difficiles à redynamiser.

Les villages de versant les mieux exposés présentent une certaine attractivité qui se traduit par le maintien en état et la restauration d'une grande partie du patrimoine bâti. Ils connaissent néanmoins une saisonnalité très forte. De moins en moins habités à l'année, ils n'accueillent généralement plus de commerces, ni de services (exceptés certains services qu'ont pu maintenir les communes).

Les bourgs présentent quant à eux une faible attractivité, et la plupart peinent à maintenir leur dynamisme. Ils comportent une proportion importante de bâtis vacants et une part non négligeable de bâtis dégradés, faute d'entretien et de rénovations appropriées. Ainsi, en 2017, 19% des logements de Saint Girons (847 logement) et 14% des logements de Foix (869) étaient vacants⁵.



La forme urbaine compacte en îlots resserrés (offrant des espaces exigus avec peu d'ouvertures, souvent sans espaces extérieurs attenants), **le prix et l'émission du foncier, le coût élevé et la complexité des travaux, ainsi que les contraintes liées aux risques naturels majeurs auxquelles la majorité des bourgs du territoire sont exposés** constituent autant d'obstacle à la reconquête de ces noyaux urbains.

⁵ Source : Observatoire des territoires, INSEE RP 2017.

L'étalement urbain et la dispersion de l'habitat au sein des espaces agricoles

fragilisent les exploitations en frange urbaine (concurrence foncière, difficultés d'accès, conflits d'usage). Si l'exploitation ne peut perdurer, la consommation des terres agricoles s'accélère.

❖ Les dynamiques agricoles : déprise, d'agrandissement et de simplification du parcellaire et disparition des motifs paysagers.

En fond de vallée, le développement de monocultures céréalières en grandes parcelles irriguées (ex. maïs fourrage) entraîne une simplification des paysages agricoles. Les versants les plus pentus connaissent une dynamique de déprise et d'enfrichement en particulier sur les coteaux secs, tandis qu'une forte proportion des prairies de fauche en fond de vallée disparaît pour être mise en culture. A proximité des bourgs et des villages, l'urbanisation exerce une pression réelle sur les parcelles les plus accessibles, ce qui peut fragiliser l'équilibre et la viabilité des exploitations. La chute démographique et les mutations techniques du secteur agricole ont entraîné une forte déprise agricole et une fermeture des paysages sous la croissance de la forêt.

Le doublement de la RD117 (Prat-Bonrepoux) est une infrastructure à l'emprise conséquente sur les terres agricoles stratégiques pour la viabilité des exploitations. Ce doublement n'a pour l'instant pas permis une véritable requalification de l'ancienne départementale, mais celle-ci est néanmoins en projet

9. Les outils mis en place pour la préservation, la valorisation et le suivi des évolutions des paysages des Pyrénées Ariégeoises

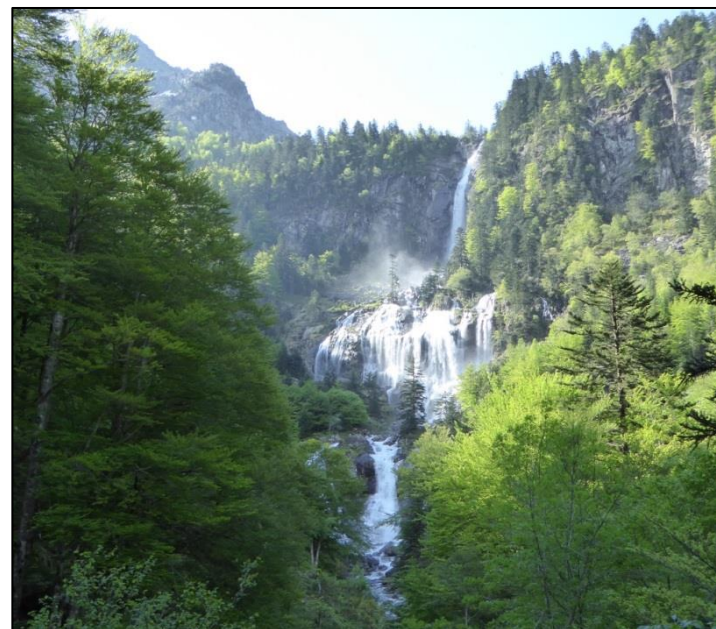
9.1. Les sites classés ou inscrits

Sur l'ensemble du territoire, on recense 44 sites classés ou inscrits – **11 sites sont classés et 33 sites sont inscrits** (cf. annexe).

Certaines communes sont particulièrement riches en édifices et sites faisant l'objet de protections patrimoniales à l'instar de Foix (4 sites et monuments), Le Mas d'Azil (4 sites et monuments) ou Tourtouse (3 sites et monuments). La typologie de ces sites protégés est étendue. Les sites classés ou inscrits au titre des Paysages consistent principalement en sites naturels et ruraux, présentant des motifs pittoresques (Cascade d'Ars), des intérêts archéologiques ou historiques (chapelles, grottes...) ou des ensembles paysagers remarquables (Cominac, site lacustre). A noter que le centre ancien de Saint-Lizier (18 ha) est également un site inscrit et le centre ancien de Foix est un site patrimonial remarquable en cours de validation.

9.2. Les chartes architecturales et paysagères

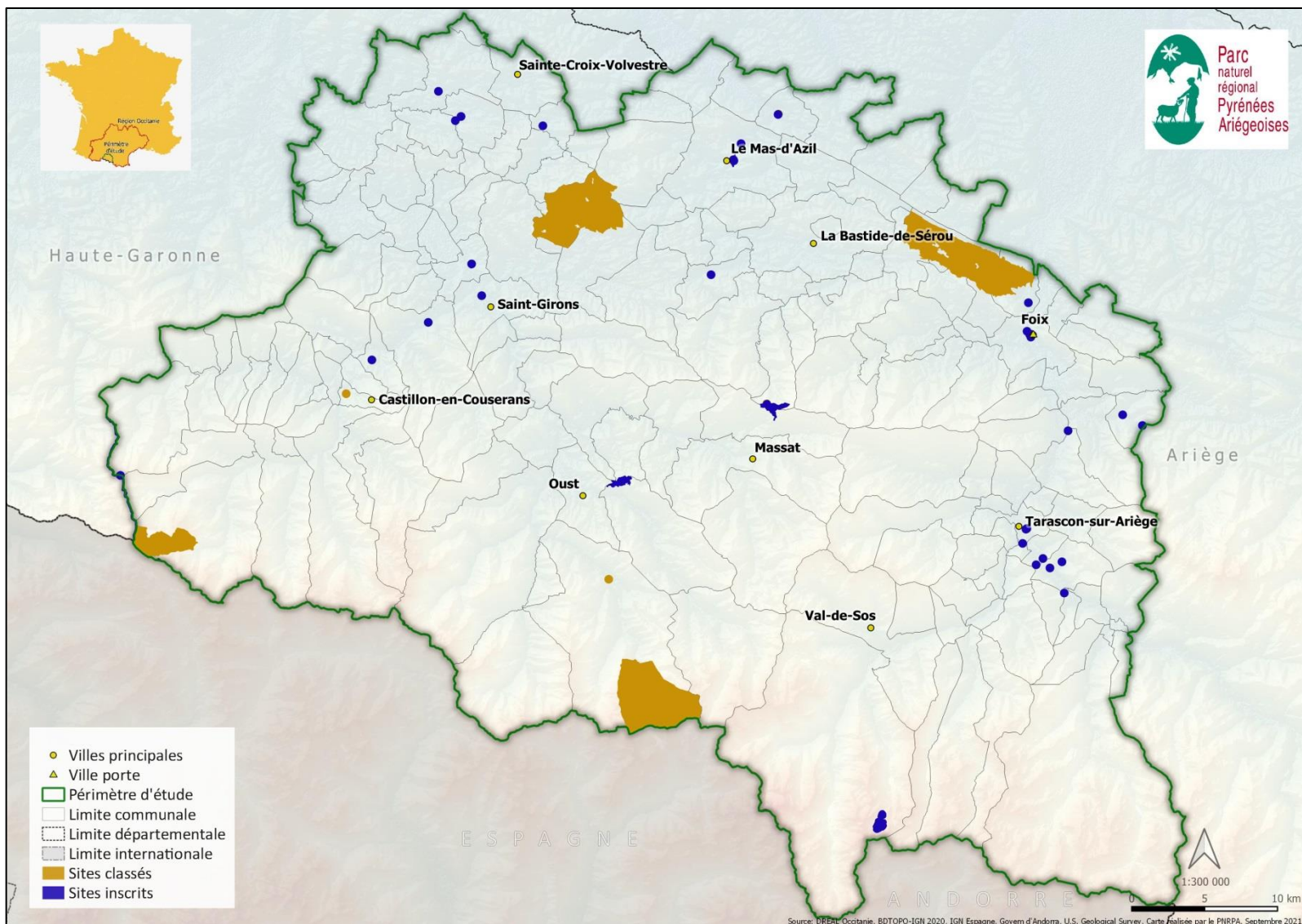
Les chartes architecturales et paysagères sont des outils ayant pour but de guider les maîtres d'ouvrage (publics et privés) et les professionnels afin de mettre en place des actions d'aménagement dans le respect de la qualité du patrimoine bâti et paysager. Elles permettent également de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux liés à ce patrimoine. **3 chartes architecturales et paysagères** ont été réalisées par le CAUE de l'Ariège, sur la Barguillère, l'Arize (2007) et le Pays de Tarascon (2009).



Cascade d'Ars, © PNRPA.



Saint-Lizier, © PNRPA.




Carte des sites inscrits et classés dans le périmètre d'étude, Source : DREAL Occitanie. Réalisation, PNRPA, septembre 2021.

9.3. Le Plan de paysage de la Transition Énergétique et Climatique⁶

Il s'agit d'un plan d'actions stratégique élaboré de manière concertée, pour répondre aux enjeux paysagers de la transition énergétique et climatique sur le territoire du PNRPA. Depuis 2018, le SMPNR en lien avec ses partenaires et les acteurs locaux travaille à la définition d'une stratégie paysagère qui décline sur 3 territoires-pilotes les objectifs énergétiques fixés à l'échelle du PNRPA, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial qu'il a réalisé en 2017. Les 3 territoires-pilotes sont : le Bas-Salat, le Haut-Videssos et le territoire de l'Arize-Lèze. Ce plan identifie les dynamiques d'évolution en cours et croise les enjeux actuels du territoire avec ceux de la transition énergétique et du changement climatique. Au regard des aspirations des populations et des dynamiques identifiées, il a établi des objectifs de qualité paysagères à l'échelle du PNR des Pyrénées Ariégeoises et a défini un plan d'actions pour concrétiser ces objectifs de qualité paysagère, localement et à l'échelle du PNR.

La stratégie du Plan de Paysage propose un cadre partagé à l'échelle du PNRPA, composé de **5 Objectifs de Qualité Paysagère** et de 19 axes d'intervention. Les objectifs déclinent la ligne de conduite pour chacune des cinq fonctions fondamentales de nos modes de vie qui modèlent les paysages :

- > Habiter
- > Se déplacer
-  > Produire (énergie et alimentation)
- > S'adapter (s'adapter au changement climatique, vivre au sein des écosystèmes)
- > Partager (« une culture commune » que l'on porte sur les paysages).

⁶ Ce document est disponible sur www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/les-actions-du-parc/agir-pour-les-energies-le-climat-lecoresponsabilite-dans-les-pyrenees-ariegeoises/plan-de-paysage-de-transition-energetique-climatique-pnr-pyrenees-ariegeoises/

9.4. L'Observatoire du territoire par le paysage (OPTerr)

Dans les années 1990, le Département de l'Ariège avait initié la mise en place d'un observatoire photographique des paysages pour suivre les évolutions paysagères, analyser et comprendre les dynamiques. Le SMPNR a prolongé cette démarche en établissant un partenariat avec la DREAL pour contribuer à la plateforme régionale de l'observatoire du territoire par le paysage. **42 points de vue** sont sélectionnés sur le territoire du PNR selon 6 grandes thématiques d'observation afin de reconduire périodiquement les photographies de ces points-de-vues et d'en analyser les évolutions. Cet observatoire photographique est piloté et actualisé par le PNRPA en collaboration avec le Laboratoire GEODE de l'Université de Toulouse Le Mirail. Il est un support de sensibilisation des élus, des habitants et des acteurs locaux aux évolutions des paysages et de leur cadre de vie.

10. Les impacts du changement climatique sur les paysages

Le changement climatique est un sujet transversal qui touche tous les secteurs. Trois secteurs d'activités sont particulièrement vulnérables au changement climatique dans les Pyrénées Ariégeoises et sont directement en lien avec les paysages: **la forêt, l'agriculture et le tourisme**.

Avec l'augmentation des températures, l'augmentation du stress hydrique et des sécheresses et l'augmentation des parasites et des maladies, les impacts du changement climatique sur les activités agricoles et forestières peuvent avoir des conséquences importantes sur les paysages. Ces évolutions dépendront des choix d'adaptation fait –ou non – dans les pratiques de gestion et de productions liées à ces activités.

Pour la forêt par exemple, sur certains secteurs, certains types de peuplements paraissent aujourd'hui particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. La multiplication de vagues de dépérissements dans les forêts pourrait entraîner des modifications brutales des paysages sur les secteurs les plus exposés (forêts en versant sud), en occasionnant la mortalité massive de certains peuplements. Cela aurait des répercussions irréversibles sur : la ressource ligneuse et la filière bois, le cadre de vie et les usages locaux, la qualité de l'eau, le

maintien des sols, de la biodiversité, le cadre propice à l'accueil du public et les activités touristiques, l'absorption et le stockage du carbone.

D'autres impacts sont à anticiper sur les paysages :

> La vulnérabilité des systèmes agricoles d'élevage herbagers qui constitue l'une des pratiques qui façonne les paysages emblématiques du PNRPA (paysages agro-pastoraux pyrénéens).

> La vulnérabilité des paysages habités (bourgs, villages, hameaux ...) aux risques naturels majeurs qui vont s'intensifier avec le changement climatique, à laquelle s'ajoute une population vieillissante et isolée pour faire face aux canicules et vagues de chaleurs.

> La vulnérabilité des activités touristiques qui s'appuient sur les ressources naturelles (neige, eau, ...) et paysagères que le changement climatique va fragiliser.

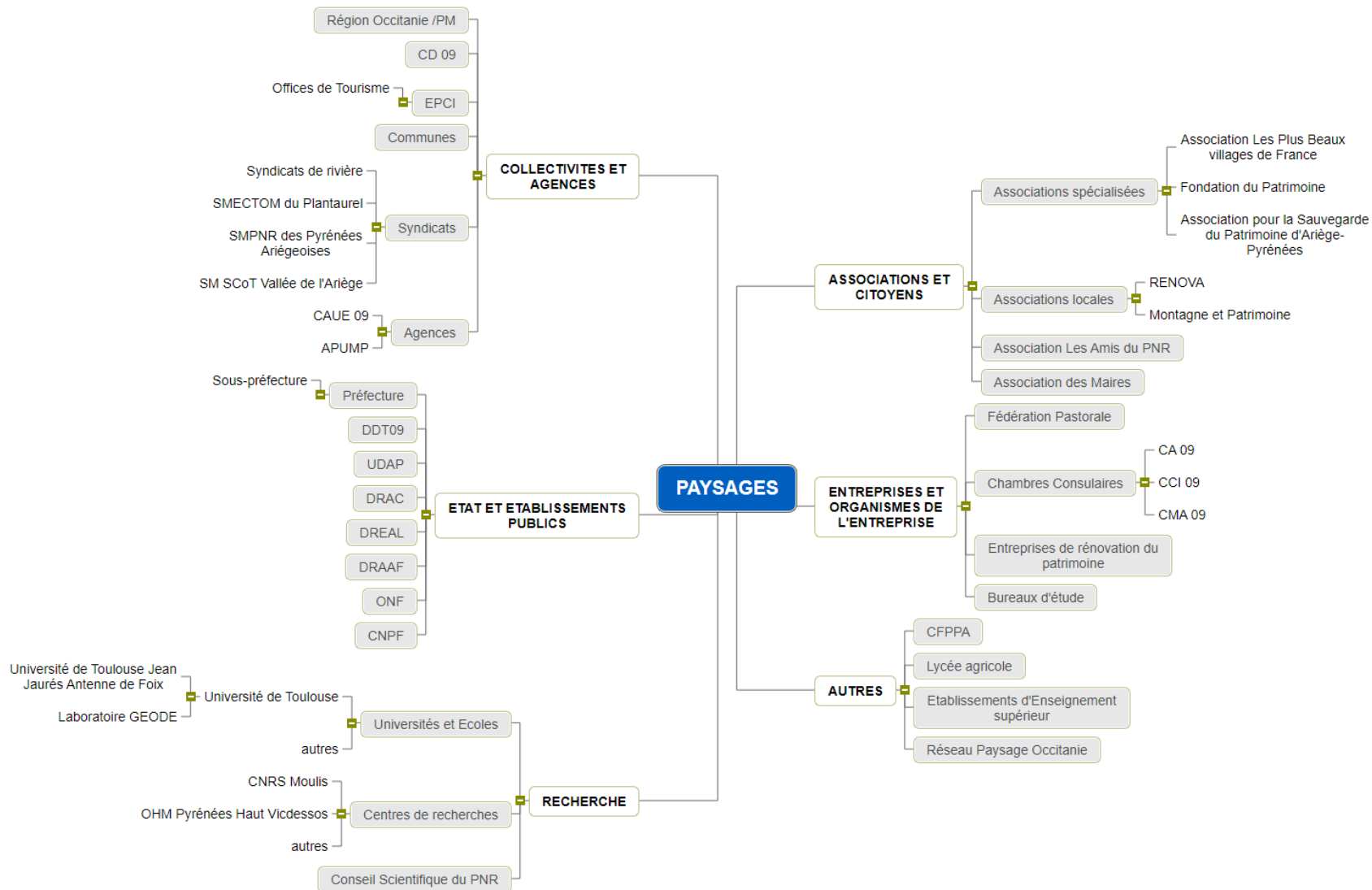
> La vulnérabilité des écosystèmes (d'altitude notamment) et de la richesse écologique du territoire. Il s'agit des composantes essentielles des paysages caractéristiques du PNRPA. Cette « naturalité forte » est d'autant plus recherchée aujourd'hui et constitue un vecteur d'attractivité du territoire.



Il convient d'anticiper les évolutions paysagères liées au changement climatique et aux adaptations mises en œuvre afin de les accompagner pour éviter si possible les basculements brutaux, subis et irréversibles sur les paysages (perte de repères, d'identité, de cohésion sociale, en plus des pertes économiques d'emplois et d'activités...).

11. Les forces vives du territoire et les documents cadre

Les paysages, ressource transversale, mobilisent de nombreux acteurs qui sont présentés dans le schéma ci-dessous (liste non exhaustive).



Les documents cadre (liste non exhaustive)

Au niveau européen

*Convention Européenne du Paysage

Au niveau national

*Zéro Artificialisation Nette et Séquence ERC

Au niveau régional

*SRADDET Occitanie 2040

*Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Au niveau départemental

*Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées

Au niveau territorial

*Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

*Plan Paysage de la Transition Energétique et Climatique du PNRPA

*Chartes paysagères et architecturale de la Barguillère et de l'Arize

*Trame verte et Bleue du PNRPA

*documents d'urbanisme (PLU, PLUI, PLUIH) et de planification (SCOT)

12. **Eléments prospectifs 2040**

Le Conseil Scientifique du PNR des Pyrénées Ariégeoises a réalisé en 2020-2021 une note méthodologique et prospective en lien avec les enjeux des différentes ressources du territoire à horizon 2040. Au total, 27 chercheurs ont contribué à cette note en réalisant des fiches synthétiques sur leur recherche.

Concernant les paysages, 9 chercheurs présentent des recherches en lien avec cette ressource (cf. tableau ci-après). De nombreux chercheurs s'interrogent sur les capacités de réponse ou d'adaptation des paysages face aux changements globaux mais également concernant les modes de gestion des ressources et la gestion des paysages: « *Quels paysages préserver ? Quels territoires préserver ? Quelle est la perception des paysages et quels sont les projets de gestion des*

paysages ? Sur l'évolution des paysages, les dynamiques liées à l'enfrichement, au reboisement, à la disparition des traces patrimoniales (granges, chemins, bocages...) deviennent des enjeux en termes de patrimoine, cadre de vie et diversité biologique. Un tourisme "durable" peut-il exister ? Comment le « retour à la nature » impacte-t-il la biodiversité, les ressources naturelles, les territoires ruraux et de montagne ? A travers la thématique de la gestion des paysages est donc posée la question des nouveaux modèles économiques de la « croissance verte », particulièrement dans le domaine touristique, pastoral et agricole. » (Extrait de la note du Conseil Scientifique du PNRPA.

La note du Conseil Scientifique et les fiches des chercheurs (Annexe) sont disponibles sur le site internet du PNR des Pyrénées Ariégeoises www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/nos-partenaires/le-conseil-scientifique/actions-menees/

Nom du chercheur	Domaine de recherche et équipes	Travaux de recherche évoqués
Anne Calvet	Histoire. Éducation au Développement Durable. GEODE UT2J Toulouse	Pédagogie et éducation sur l'appréhension du futur par des élèves du premier degré.
Marc Deconchat	Écologie. Laboratoire DYNAFOR INRAE	Évolution de l'organisation spatiale des paysages, et son influence pour les activités humaines.
Benjamin Duberland	Histoire. Anthropologie. UT2J Toulouse	Étude anthropologique d'expérimentations d'autres manières de vivre dans la moyenne montagne ariégeoise
Corinne Eychenne	Géographie. LISST Dynamiques rurales. UT2J Toulouse	Action collective dans les estives ariégeoises, prise en compte de l'agriculture et du pastoralisme par les collectivités locales, accès au foncier agricole et dynamiques d'installation dans le haut

		Vicdessos.
Gérard Largier	Ecologie. Conservatoire botanique Occitanie	Biologie de la conservation des espèces rares et menacées, cartographie des habitats naturels et élaboration de scénarios d'évolution, hiérarchisation et spatialisation des enjeux, des menaces et des priorités de conservation. Suivi des effets de la gestion et du changement climatique sur les espèces et habitats.
Jean-Paul Métaillé	Géographie. GEODE UT2J Toulouse	Éco-histoire des forêts, des mines, de la métallurgie et du charbonnage, gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux par le feu et le pâturage. Observatoire photographique sur l'évolution des paysages.
Annie Quin	Ecologie. DYNAFOR ENSAT	Connaissance de la biodiversité utile à l'agriculture sur le territoire de l'Occitanie, pour contribuer à la transition agro-écologique des agriculteurs.
Juan Carlos Rojas Arias	Architecte, MC Ecole d'architecture de Toulouse	Notion de patrimoine, dimension anthropologique de l'architecture et construction culturelle du paysage.
Jean-Michel Salles	Économie de l'environnement CNRS Montpellier	Perception des relations entre les paysages (cévenols) et les « services écosystémiques » (encadrement d'une thèse).

*Liste des chercheurs et des recherches en cours sur la ressource paysage.
Source : Conseil Scientifique, 2021.*

Synthèse – Paysages

Les paysages sont des **atouts forts du territoire**. Ils sont préservés et variés, caractérisés par de nombreux éléments identitaires liés aux grands espaces naturels, à l'omniprésence de l'eau, aux activités agricoles et au patrimoine bâti exceptionnel mais qui sont souvent délaissés. Le cloisonnement du territoire a favorisé une diversité de paysages exceptionnelle mais aussi quotidiens qui participent à un cadre de vie de qualité. Cette diversité paysagère caractérise **l'identité du territoire** et donne une cohérence. Les paysages qu'offre le territoire participent à un lien direct à la nature et favorisent ressourcement de l'observateur.

Les paysages sont les témoins des évolutions passées et des dynamiques présentes du territoire. Plusieurs **dynamiques paysagères** ont été identifiées dans les Pyrénées Ariégeoises: la fermeture des milieux, des dynamiques de mitage et d'expansion urbaine, des paysages agricoles fragilisés (l'uniformisation des paysages culturels de fond de vallée d'une part ; et la déprise agricole et la fermeture de certains milieux, d'autre part), une dispersion de l'habitat et l'abandon des centres anciens, un patrimoine bâti ancien peu adapté aux besoins et modes de vie actuels, dans un certain nombre de cas, également vulnérable aux risques naturels majeurs et une banalisation des paysages quotidiens, notamment, qui peut entamer de manière manifeste la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire (résidentielle et touristique). **Un accompagnement de ces évolutions est indispensable pour parvenir à concilier les dynamiques à l'œuvre et le maintien des caractères locaux, affirmer l'identité du territoire et préserver les ressources essentielles de son attractivité.**

Une démarche complémentaire de production de données sur l'identification des unités paysagères est programmée par le Syndicat Mixte en vue d'alimenter ce diagnostic⁷. Les résultats seront directement versés dans les travaux d'élaboration de la charte et le Plan du Parc.

⁷ Pour en savoir plus sur les unités paysagères et les travaux sur les objectifs de qualité paysagère : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2022/02/Commission-CS-OQP.pdf>

La préservation et la valorisation de la diversité paysagères des Pyrénées Ariégeoises sont à la croisée de plusieurs enjeux :

- > La préservation et valorisation des éléments structurants du territoire (murets, terrasses, vergers, jardins, patrimoine bâti, patrimoine vernaculaire...) qui participe à l'identité du territoire.
- > La mise en valeur des points de vue et des routes « paysages »
- > l'effacement des points-noirs paysagers qui banalisent et déprécient le cadre de vie et l'image du territoire
- > Faire évoluer les modes de constructions/rénovation et structurer les filières locales d'écoconstruction : bois, pierre, paille...
- > Conciliation entre le maintien de la diversité paysagère et la mise en œuvre des politiques publiques en matière environnementale, énergétique (ENR), forestière et de développement économique et d'aménagement du territoire.
 - > La revitalisation des centres-bourgs.
 - > Un urbanisme plus compact qui privilégie les proximités et réduit les besoins en déplacements motorisés.
 - > Maintien des espaces ouverts (opérations de réouvertures à proximité des bourgs et des villages)
 - > La remobilisation des espaces commerciaux disponibles (notamment dans les bourgs)
 - > La promotion des rénovations énergétiques efficaces du bâti existant avec des matériaux biosourcés, et si possible, locaux.
 - > Le développement d'une mobilité durable.
 - > La reconquête des friches urbaines, artisanales et industrielles
 - > L'implantation de centrales photovoltaïque que sur les toitures et les sols dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières)
 - > Le renforcement des continuités naturelles le long des axes routiers en conservant/restaurant les motifs paysagers : alignements d'arbres, haies, fossés.
- > la réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles, naturels et forestiers au changement climatique en s'appuyant sur les traits singuliers et les éléments structurants.

Bilan synthétique – Paysages

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des paysages préservés, diversifiés, des caractères ruraux et montagnards affirmés</p> <p>De nombreux éléments identitaires à préserver</p> <p>Existence d'outils de protection des paysages</p> <p>Un réseau important de chemins de découvertes et de randonnées pour observer le paysage</p>	<p>Les caractères ruraux et montagnards des paysages sont, sur certains secteurs, fragilisés : simplification des paysages agricoles, banalisation des espaces urbains, un bâti traditionnel délaissé voire transformé.</p> <p>Absence de cohérence architecturale</p> <p>Manque d'entretien et de valorisation du patrimoine bâti remarquable et vernaculaire</p> <p>Des centres bourg délaissés</p> <p>Des zones d'activités qui prennent peu ou pas en compte les composantes paysagères, les continuités écologiques</p> <p>Des « points noirs paysagers » persistent et dégradent encore l'image et les qualités du cadre de vie</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Meilleure prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme avec l'élaboration de document de planification à l'échelle des EPCI</p> <p>L'emploi de matériaux (bois) issus de filières durables et locales (en voie de structuration) expérimenté dans la restauration et la construction de bâtiments publics tend à se généraliser.</p> <p>Développement de mobilités alternatives, actives ou partagées qui s'appuient sur des ressources paysagères pour se démocratiser.</p> <p>Requalification des espaces publics</p>	<p>Evolution du couvert forestier > fermeture des milieux, des points de vue et uniformisation des paysages.</p> <p>Banalisation des paysages urbanisés</p> <p>Patrimoine bâti vulnérable, peu reconnu, mal identifié.</p> <p>Etalement urbain et mitage des espaces agricoles</p> <p>Déprise agricole, simplification du parcellaire et disparition des motifs caractéristiques des paysages ruraux et montagnards.</p>

Bibliographie indicative

- Ariège Caractères (2002) : publication du CAUE 09. Accessible sur :
<https://www.les-caue-occitanie.fr/publication/ariege-caracteres>
- Atlas des paysages en Occitanie. Disponible
sur : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-des-paysages-r5628.html>
- Conseil Départemental de l'Ariège, 2006, Atlas des paysages. Disponible sur :
http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas09Synthese_cle265efe.pdf.
- DREAL Occitanie – DDT Ariège, 2019, RN 20, Etude paysage et développement.
165 p.
- Jones Y, Picard S, Vimal R. 2017. Le paysage vécu : représentations, sentiments et actions. Étude des perceptions paysagères de la vallée du Biros. Association Dissonances, Bonac-Irazein, 13 p.
- PNR des Pyrénées Ariégeoises, 2016. Améliorons et valorisons nos entrées de bourgs, disponible sur https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2016/07/Entrees_de_bourgs_BATweb_.pdf.
- Plan de Paysage de la Transition Energétique et Climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises (PPTC) :
<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/les-actions-du-parc/agir-pour-les-energies-le-climat-lecoresponsabilite-dans-les-pyrenees-ariegeoises/plan-de-paysage-de-transition-energetique-climatique-pnr-pyrenees-ariegeoises/>

ANNEXE- PAYSAGES

Annexe 1 : Sites classés et inscrits

Liste des 11 sites classés naturels et paysagers du périmètre d'étude

Nom du site classé	Communes	Date de l'arrêté	Surface (en ha)
Vallée et Cascade d'Ars	Aulus-les-bains	2018-10- 11	1500
Bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp et les paysages remarquables qui lui sont liés	Camarade Lescure Montesquieu Avantès	2013-06-21	1923
Rivière souterraine de Labouiche	Baulou, Cadarcet, Cos, Loubières, St- Martin-de- Caralp Vernajoul	2007-06-09	2050
Cirque de Cagateille et ses vallées suspendues	Ustou	1993-15-09	1968
Grotte de la Cigalère	Sentein	1981-04-24.	3,15
Grotte de la Cigalère (sous-sol)	Sentein	1981-04-24.	603
Tour Laffont	Sentenac de Sérou	1958-03-28	
Eglise et cimetière de Sabarat	Sabarat	1944-12-05	0,17
Donjon, église et jardin de la résidence des évêques du Couserans	Tourtouse	1944-03-14	0,25
Cours souterrain de l'Arize	Le Mas d'Azil	1943-12-02	5
Chapelle du Calvaire et ses alentours à l'exclusion du chemin de croix	Castillon-en- Couserans	1941-05-12	0,9
Ormeau séculaire d'Ustou	Ustou	1922- 09-0	0,03

Liste des 33 sites inscrits des Pyrénées Ariégeoises

Nom du site inscrit	Communes	Date de l'arrêté	Surface (en ha)
Place de la Halle, façades et couvertures de l'église, des halles, du château	Fabas	1943-12-24	0,0301
Vallée de Melles	Sentein, Antras, Saint-Lary	1977-01-26	4588,0039
Chapelle Saint-Michel et ses abords	Engomer	1975-07-04	0,0301
Église, cimetière et bouquet de Cyprès du hameau d'Aubert	Moulis	1955-09-28	0,0301
Chêne de la Route Fabas et ses abords	Tourtouse	1945-12-27	0,0301
Quartier de la résidence des Evêques du Couserans	Tourtouse	1944-03-14	0,0301
Ville de Saint-Lizier	Saint-Lizier	1944-05-22	18,1887
Église, enclos et place	Mérigon	1944-02-03	0,0301
Champ de Mars, place devant la Poste et écoles, plan d'eau de Salat	Saint-Girons	1947-01-13	3,0277
Hameau de Cominac	Ercé	1975-04-25	71,8346
Pèlerinage de Notre-Dame-de-Sabart et ses abords	Tarascon-sur- Ariège	1942-09-30	4,3323
Château (ruines), chapelle St-Michel, cimetière et leurs abords	Castelnaud- Durban	1945-01-31	4,935
Débouché nord du tunnel et ses abords	Le Mas d'Azil	1944-02-07	9,7685
Partie de la RN119, située à l'intérieur du tunnel	Le Mas d'Azil	1944-04-12	0,0301
Esplanade dite Champ de Bellone	Le Mas d'Azil	1943-05-04	0,0301
Tour Laffont (abords)	Sentenac de Sérou, Bousсенac	1956-11-22	97,8709
Abords de l'église et du cimetière	Sabarat	1944-12-05	2,5951

Lac Fourcat et abords (larg. 200m à partir des rives)	Auzat	1941-05-02	104,1066
Hauteurs de Castella et du Mazeil-Vieil, Porte d'Espagne et leurs abords	Tarascon-sur-Ariège	1943-02-22	2,9487
Place de l'Église et anciens couverts	Tarascon-sur-Ariège	1943-03-11	0,0301
Square de l'Arget et ses abords	Foix	1942-11-13	0,0301
Église, cimetière et leurs abords	Vernajoul	1942-12-14	0,0301
Rue de la Bistour : anciennes maisons (façades, élévations, toitures)	Foix	1942-12-09	0,0301
Allées Vilotte : sol et plantations	Foix	1943-03-30	0,0301
Place et Fontaine de Mercadal (place Duthil)	Foix	1944-01-07	0,0301
Grottes de Lombrives et ses abords	Ussat	1943-03-04	3,1189
Grottes dites Églises Spoulgas et leurs abords	Ussat	1943-03-09	8,3789
Grottes dites Spoulgas d'Ormolac et leurs abords	Ormolac-Ussat-les-Bains	1943-03-17	0,0301
Grottes dites Spoulgas ou église de Bouan, parois et leurs abords immédiats	Bouan	1943-02-25	9,1725
Église romane, cimetière et leurs abords	Ormolac-Ussat-les-Bains	1943-02-25	0,0301
Pont du Diable et ses ouvrages annexes	Mercus-Garrabet	1942-04-30	0,0301
Château et ses abords	Celles	1942-11-26	0,0301
Chapelle Notre-Dame et ses abords	Celles	1943-08-23	0,0301